



**ARRETE N° 84/2024**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN,**

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment les articles L2213-1 et suivants,  
Vu le Code de la Route,

**CONSIDERANT :**

- L'organisation de la Marche aux Flambeaux le samedi 7 décembre 2024,
- La mise en place des chalets à cette occasion du 14 novembre 2024 au 13 décembre 2024,
- L'impossibilité de garantir la sécurité des usagers sans prendre des mesures particulières temporaires en matière de police de circulation,
- Que pour assurer la sécurité des usagers pendant cet événement, il est nécessaire de règlementer le stationnement sur les places de stationnement dans la rue de Bischheim, dans la rue des Champs et dans l'allée des Terres du Sud,
- La nécessité de prendre des mesures spécifiques pour assurer la sécurité des piétons.

**ARRETE**

**Art. 1 :** La Commune de Niederhausbergen met en place quatre chalets sur la voie publique à partir du 14 novembre jusqu'au 13 décembre 2024 au droit des adresses suivantes :

- 4 rue des Champs,
- 32 rue de Bischheim,
- 24 rue de Bischheim,
- Allée des Terres du Sud au droit du 2 rue du Langenthal.

**Art. 2 :** La circulation des piétons sera interdite sur le trottoir au niveau des emplacements cités ci-dessus du 14 novembre 2024 au 13 décembre 2024. Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

**Art. 3 :** Le stationnement est interdit et qualifié gênant sur les places de stationnement au droit du 4 rue des Champs, du 24 rue de Bischheim et dans l'Allée des Terres du Sud au droit du 2 rue du Langenthal, du 14 novembre au 13 décembre 2024

**Art. 4 :** La signalisation sera mise en place par le service technique de la commune.

**Art. 5 :** Le présent arrêté peut être contesté par un recours administratif ou contentieux dans un délai de 2 mois à partir de sa publication.

**Art. 6 :** Cet arrêté sera transmis pour copie à :

- Madame la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers-Centre Ouest.



Fait à Niederhausbergen,  
Le 13 novembre 2024

Le Maire,

Jean Luc HERZOG